

PLAN LOCAL D'URBANISME DE NOAILLES

18U25

Rendu exécutoire
le

Modification simplifiée n°1

ÉLÉMENTS DU PLU AVANT MODIFICATION

Date d'origine :
Septembre 2025

3

PLU approuvé le 10 octobre 2023 - Études initiales réalisées par Verdi

MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 - APPROBATION - Dossier
annexé à la délibération du conseil municipal du

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb) ; M. Danse (Géog-Urb)

Date	Modifications
26/07/2022	Version arrêt
24/08/2023	Version approbation

Pièce n°	P.L.U. Plan Local d'Urbanisme
4.1	
Echelle	
1:5 500	
Orientation	
	

 Limites communales de Noailles
 Limites parcellaires (cadastre 2023)
 Bâtiments (cadastre 2023)
 Ru de Boncourt
 Cimetière

- Espace Boisé Classé (EBC)
- Emplacement réservé (ER)
- Élément de paysage à préserver
- Cour à préserver
- Parc à préserver
- ▲▲ Fond de jardin ou de parcelle à préserver
- Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Bande inconstructible le long du ru de Boncourt
- Voies nouvelles giratoires

- UA - Zone urbaine ancienne
- UB - Zone urbaine de faubourg
- UC - Zone urbaine à vocation commerciale
- UCa - Zone urbaine à vocation mixte
- UD - Zone urbaine à dominante pavillonnaire
- UP - Zone urbaine à vocation d'équipements publics
- UE - Zone urbaine à vocation économique
- 1AUH - Zone à urbaniser à vocation d'habitat
- 2AU - Zone à urbaniser à vocation mixte
- A - Zone agricole
- Ap - Zone agricole d'intérêt paysager
- C - Secteur agricole pour l'accueil de la coopérative agricole
- N - Zone naturelle
- Nb - Zone naturelle bâtie peu dense
- Na - Zone naturelle accueillant des activités agricoles et équestres
- Ns - Zone naturelle accueillant des équipements de loisirs et sportifs
- Nh - Zone naturelle humide
- Nj - Secteur naturel identifiant des fonds de parcelles à préserver

4.1

Echelle
1:5 500

Orientation

P.L.U.
Plan Local d'Urbanisme

Portion du territoire concernée par la correction de l'erreur matérielle

Légende

Limites communales de Noailles
Limites parcellaires (cadastre 2023)
Bâtiments (cadastre 2023)
Ru de Boncourt
Cimetière

PRESCRIPTIONS

Espace Boisé Classé (EBC)
Emplacement réservé (ER)
Elément de paysage à préserver
Cour à préserver
Parc à préserver
Fond de jardin ou de parcelle à préserver
Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
Bande inconstructible le long du ru de Boncourt
Voies nouvelles giratoires

ZONAGE

UA - Zone urbaine ancienne
UB - Zone urbaine de faubourg
UC - Zone urbaine à vocation commerciale
UCa - Zone urbaine à vocation mixte
UD - Zone urbaine à dominante pavillonnaire
UP - Zone urbaine à vocation d'équipements publics
UE - Zone urbaine à vocation économique
1AUh - Zone à urbaniser à vocation d'habitat
2AU - Zone à urbaniser à vocation mixte
A - Zone agricole
Ap - Zone agricole d'intérêt paysager
Ac - Secteur agricole pour l'accueil de la coopérative agricole
N - Zone naturelle
Nb - Zone naturelle bâtie peu dense
Na - Zone naturelle accueillant des activités agricoles et équestres
Ns - Zone naturelle accueillant des équipements de loisirs et sportifs
Nh - Zone naturelle humide
Nj - Secteur naturel identifiant des fonds de parcelles à préserver



AI



APPROBATION

10 octobre 2023



Z

L y g (u v g). d u d v f ' j d'u

L'u d v v d , h u
f u g , u , h , g à f u , f y h , g ,
u gu , u , hê , y u h v f u .

L'u d u u d ê f v u d h .

P u uv ô u , 'u d' v v (huy , u , , u
...) g d .

L uv ux d à v du f d
x v d . L d u ê « v g », u
u v .

C u d d u g z °6 , d v f ' j d

L u u u g d R 1001 d'u v g d
du fu u â .

L u u u d'u v g d h u ,
u v u u v , v h
x .

L y g (v g). d u d v f ' j d'u

L u f ff u uv d' u u u
u 50 2 d d u f .
U à h u g u 8 d uv d v ê u
d .

Z

7

incipes

L d v h u d d ux d u
, d ê u d h d v u qu , u d' d
, x f d d d à ' . R. 431-26 du d
d 'u .